



Questions et réponses n° 4

Question n° 1

Annexe A énoncé des travaux.

Nous comprenons qu'il faut inclure aux prix du service mensuel un service de support pièce et main d'œuvre sur place pour les équipements. Pour permettre d'établir le prix de ce service, nous devons être en mesure d'estimer le nombre de pannes pour chacun des équipements et ce pour chacune des 5 années du contrat. Pour être en mesure d'estimer le nombre de pannes, nous devons connaître depuis combien de temps chacun des équipements est en fonction. Vous serait-il possible de fournir :

- Le modèle de chacun des écrans et le nombre d'années en fonction pour chacun de ceux-ci.
- Le nombre d'années en fonction de chacun des lecteur media et router cellulaire

Réponse n° 1

Les remplacements des écrans ne sont pas inclus dans le prix mensuel. Tout remplacement des écrans durant l'exécution du contrat sera considéré comme une dépense directe. Le nombre d'années pour chacun des lecteurs media et router cellulaire n'est pas disponible à ce moment.

Veillez voir la modification no 3 de la DDP.

Question n° 2

Désirez-vous que l'on inclut au prix mensuel le remplacement ou la réparation sur place des écrans incluant l'écran de remplacement? Par exemple si un écran brise, nous devons le remplacer? Un écran vaut plus de 1000\$ + le temps de remplacement sur place. Il est fort probable que tous les écrans seront à remplacer dans les 5 prochaines années. Comme le contrat est de 1 an + 4 années d'options, il sera très difficile de tarifier ce service. Seriez-vous en accord de retirer les équipements de remplacement du prix du service mensuel?

Réponse n° 2

Veillez voir la modification no 3 de la DDP.